

RAPPORT SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES A L'OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES.

Bertrand SERP, Président d'OpendataFrance
Jean-Marie BOURGOGNE, Délégué Général d'OpendataFrance

avec le concours de la mission Etalab.

A l'attention de Madame la Ministre Axelle LEMAIRE,
Secrétariat d'Etat en charge de Numérique et de l'Innovation

et

de Madame la Ministre Estelle GRELIER,
Secrétariat d'Etat en charge des Collectivités Locales

V1 - 17 Octobre 2016

Ce rapport est accessible librement sur le site d'opendatafrance.net,
d'Etalab et des ministères concernés
sous licence Creative Common CC-BY-SA – Auteur OpendataFrance

PREAMBULE

Introduction du président d'OpendataFrance

C'est avec beaucoup d'honneur et d'humilité que nous avons accepté la mission que nous ont confié les secrétariats d'Etat au Numérique et celui des Collectivités locales. Notre association, nos membres et nos partenaires ont joints leurs expertises et leur motivation pour faire des recommandations opérationnelles adaptées à la diversité des situations territoriales et respectant le rôle de toutes les parties prenantes de l'opendata en France. Nous espérons que l'analyse et les propositions que nous formulons ici sauront avoir l'impact nécessaire pour passer à l'échelle l'ouverture des données publiques auprès de la grande majorité des collectivités locales en France. Nous remercions à nouveau les ministères pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Bertrand SERP, Président,
Vice-Président de Toulouse Métropole

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour leurs précieux conseils les acteurs suivants :

Les services du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique : DINSIC et DIAT – CNIL – L'Agence Numérique – Les Associations d'Elus (AMF/AdCF/France-Urbaine) – Les Associations de collectivités (AFIGEO, Interconnectés, Villes-Internet, FNCCR), Les Collectivités locales (Région PACA, département Loire-Atlantique, Toulouse Métropole, Montpellier Métropole, Digne-les-Bains, Commune de Brocas), Les associations engagées (Fing, Libertic, OSMFrance), Experts (LaReineMerlin), Sociétés de services (MGDIS, OpendataSoft, ESRI, Tactis, Berger-Levrault),

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Pourquoi ce rapport ?

1. L'ouverture des données publiques est un mouvement engagé depuis plus de cinq en France, au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales et dans une moindre mesure d'acteurs privés. C'est un changement profond dans la façon de mener les politiques publiques, qui touche l'ensemble des grandes nations et qui s'est installé durablement dans nos pratiques démocratiques.
2. Ce mouvement participe à la modernisation de l'action publique et se retrouve inscrit dans le plan d'action de la France pour un Gouvernement Ouvert. L'opendata n'est pas une fin en soi, il représente une expression forte des acteurs publics (collectivités territoriales et Etat) pour accompagner la transformation des acteurs publics à l'ère numérique, pour rapprocher les politiques de leurs concitoyens et pour répondre aux attentes de la société civile.
3. Le législateur a voulu encadrer le développement de l'opendata à la fois pour garantir les droits des producteurs de données et de leur réutilisateurs, pour préciser leurs devoirs, mais aussi pour soutenir et rendre cohérente la démarche d'ouverture des données dans des contextes complexes. Les enjeux de l'ouverture des données, en matière de transparence, d'innovation, d'efficacité des services publics sont tels que les lois doivent non seulement suivre les pratiques et les réglementations communautaires mais elles doivent anticiper et servir de moteur à l'innovation publique. C'est le rôle d'une nation moderne comme la France de prendre part à ce mouvement
4. Il est utile de souligner ici que si l'accès à l'information est inscrit dans notre constitution depuis plus de deux siècles, l'évolution des attentes démocratiques, des technologies, des pratiques, nécessitent non seulement de s'intéresser spécifiquement au sujet numérique mais aussi à la façon dont l'ensemble de services publics sont concernés par cette transformation. Ainsi, les dispositions relatives à l'opendata se retrouvent à la fois dans les textes portés par le secrétariat d'Etat au numérique au sein du ministère de l'économie et dans de très nombreux textes relatifs

aux autres missions de services publics : la santé, la culture, l'environnement, le transport, les marchés publics, les archives... et le fonctionnement de l'Etat.

5. Le corpus législatif traitant de l'opendata est donc très riche et les plus récentes dispositions ont été inscrites dans les transpositions de directives Européennes, le Code des Relations entre le Public et l'Administration, la loi NOTRe, la loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », et de récents textes sur l'Environnement ou la Santé. Pour en venir à l'essentiel, la Loi pour une République Numérique, promulguée le 5 octobre 2016 après une large concertation avec la société civile fixe un cadre plus homogène à l'opendata ; elle ouvre des perspectives nouvelles pour l'ensemble des acteurs. Elle reprend à son compte les obligations introduites par la loi NOTRe au sujet de l'opendata des collectivités. Pour que les obligations qui reposent sur les acteurs publics et privés ne soient pas vécues comme de seules contraintes mais comme des évolutions positives du fonctionnement des administrations et des opportunités pour les acteurs des territoires concernés, le secrétariat d'Etat au numérique dirigé par Axelle LEMAIRE et celui des collectivités locales, dirigée par Estelle GRELIER, se sont engagés auprès des élus des collectivités à élaborer une feuille de route favorisant le développement de l'opendata. La feuille de route contient notamment la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs démarches d'ouverture des données.
6. Il est important de noter que le seuil d'habitant fixé par la loi pour la publication des données ouvertes est de 3 500, cela concerne près de 3 800 communes ou EPCI. Au regard de la situation au dernier trimestre 2016, il s'agit d'un changement d'échelle très significatif. Les usages, les outillages, les méthodes de mise en œuvre et d'animation d'ouverture des données prennent une dimension nouvelle. Ainsi, les ministres ont sollicité Opendatafrance pour analyser les besoins au niveau des collectivités locales et pour faire des préconisations sur les moyens de soutien au développement de l'opendata, que ce soit auprès collectivités non encore engagées dans l'opendata ou des collectivités déjà dans la démarche et devant poursuivre leurs efforts pour une ouverture et réutilisation plus large de leurs données.
7. Le présent rapport est la synthèse de ce diagnostic et de ces propositions. Il a été établi à partir de nombreux échanges avec l'ensemble des parties prenantes de l'opendata : Etat et services déconcentrés, collectivités et leurs agences spécialisées, associations d'élus ou de collectivités, acteurs économiques, commissions de régulation (CNIL et CADA), thinks-tanks

et experts. Ce travail a bénéficié du support de la mission Etalab au sein de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (SGMAP/DINSIC).

Quelle méthodologie a été utilisée ?

8. L'Etat s'est appuyé sur l'expertise de l'association OpendataFrance, qui représente, fédère et défend les intérêts auprès des collectivités territoriales sur le sujet de l'opendata auprès des pouvoirs publics et de la société civile (cf annexe de xx). Opendatafrance représente, à travers leurs élus, un réseau de plus de 70 collectivités ayant ouvert leurs données et elle accompagne ce mouvement depuis près de 5 ans. A ce titre, Opendatafrance connaît très bien les contextes politiques, juridiques, organisationnels et techniques de l'opendata. Elle connaît les systèmes d'acteurs locaux, publics et privés, qui concourent à l'ouverture des données. Elle a une bonne compréhension des besoins, des contraintes, des dynamiques des acteurs publics à toutes les strates administratives. Elle collabore en permanence avec l'Etat, et plus spécifiquement la mission Etalab, pour une bonne coordination des actions nationales et locales.
9. Les secrétariats d'Etat ont eu à cœur dans leur lettre de mission de s'assurer qu'un tel travail de proposition soit élaboré avec l'ensemble des acteurs légitimes de l'opendata. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu de juin à septembre pour analyser les conditions d'un déploiement réussi de l'opendata en France. Des ateliers collaboratifs ont permis d'améliorer les propositions et d'associer les acteurs dans l'étude de phases de mise en œuvre concrète. Des points d'étape intermédiaires avec les ministères, les services de l'Etat, les collectivités ont jalonné l'élaboration de ce rapport pour en suivre l'avancement et valider les grands axes de travail.
10. Les propositions présentées dans ce rapport ont vocation à alimenter la réflexion et la feuille de route du Gouvernement dans ce domaine.
11. L'ensemble des éléments constitutifs de cette étude est publié en accès libre sur internet : le lettre de mission, le rapport final et ses annexes. Le déroulement du projet de mise en application bénéficiera de la même volonté de transparence et de collaboration.

A qui le rapport est-il adressé ?

12. Tous les acteurs qui produisent ou reçoivent des documents dans le cadre d'une mission de service public (cf CRPA),
13. Les collectivités non encore engagées dans l'opendata,
14. Les collectivités qui souhaitent progresser dans l'ouverture des données,
15. Les acteurs privés ou organismes publics agissant dans le cadre d'une mission de service public,
16. Les collectivités de niveau intermédiaire (région, préfecture, département, EPCI), ou les agences para-publics, les structures d'accompagnement (syndicats, associations) jouant un rôle dans l'animation et l'accompagnement des collectivités territoriales sur les sujets numériques,
17. Les représentants des collectivités, et l'ensemble des acteurs agissant pour leurs comptes : association d'élus, de collectivités, thématiques, ... ;
18. Les services de l'Etat et leurs organismes associés devant faciliter la mise en œuvre de l'opendata dans les territoires,
19. Les acteurs privés agissant comme des fournisseurs de services ou de données, comme des réutilisateurs avisés, comme des animateurs ou des fédérateurs de bonnes pratiques,
20. Les associations (et les citoyens) engagées dans l'ouverture des données publiques et plus largement les politiques numériques et la culture du libre dans leur rôle de réflexion, de contribution et de relais.
21. Les observateurs, les journalistes, les chercheurs, les étudiants, et tout simplement les curieux qui s'intéressent à ce sujet.

Quels sont les points essentiels de ce rapport ?

22. Conformément à la lettre de mission (cf annexe A1), le rapport est articulé sur 3 parties :

- a) Diagnostic de l'opendata dans les collectivités locales,
- b) Dispositifs de soutien à la mise en œuvre de l'opendata,
- c) Démarche d'animation et de mutualisation au niveau national.

L'expertise des contributeurs a permis un état des lieux général et l'identification des premières pistes d'action. Chaque partie est développée sur quelques points importants, sans prétendre à une analyse complète et à l'exhaustivité des moyens d'accompagnement.

23. Nous pensons qu'une approche pragmatique, incrémentale et basée sur l'expérimentation garantit une compréhension pertinente des situations spécifiques à chaque territoire, à chaque jeu d'acteurs, dans un contexte en perpétuel mouvement. La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des collectivités à partir de territoires-pilotes est un élément structurant des présentes propositions. Elle est décrite ultérieurement dans le document.

24. Ce travail fait apparaître l'importance d'un observatoire permanent d'évaluation des politiques opendata dans les territoires.

Le Diagnostic sur l'opendata dans les territoires

25. L'ouverture des données publiques est portée par une volonté politique affirmée au niveau national et dans beaucoup de territoires. Loin d'être un phénomène de mode, c'est un mouvement général, inscrit dans la réforme des politiques publiques. Cette posture nationale est renforcée par un dispositif juridique dont les grandes lignes sont tracées. Les lois à venir, les décrets d'application viendront préciser le rôle des collectivités territoriales dans ce mouvement.

Le cas des grandes collectivités

26. Les collectivités les plus importantes par leur nombre d'habitants sont les plus avancées dans l'opendata : 10 régions, 15 départements, 13 métropoles, 21 agglomérations de taille importante (cf annexe A3).

27. Les grandes collectivités ont souvent pris à leur charge au moins un axe des politiques numériques dans des domaines aussi diversifié que l'aménagement, le développement économique, la formation, les services aux citoyens... Ainsi, leurs politiques numériques s'appuient sur une expérience de plusieurs années. Dans beaucoup de cas, l'ouverture des données publiques vient conforter les orientations stratégiques déjà engagées. Les premières implémentations de l'opendata datent de 2010.
28. Elles s'adressent à des centaines de milliers de concitoyens, ce qui, dans certains cas, génère une demande forte de la part de la société civile sur les nouvelles relations qui lient les pouvoirs publics avec des habitants du territoire : démocratie, services, développement économique, recherche et observatoire. Les médias sont assez actifs à cette échelle pour relayer les attentes, les projets engagés, éventuellement les dysfonctionnements. La compétition nationale et internationale en terme d'attractivité joue un rôle important. Des animations fédératrices tels que la démarche French Tech peuvent participer à cette émulation.
29. Elles possèdent des moyens financiers et humains pour mener des politiques ambitieuses dans les usages du numérique. Elles ont le potentiel de mettre en place des services structurés pour la gestion des données. Elles savent mener des projets transverses. Pour la plupart d'entre-elle, elles détiennent un référentiel riche et organisé de données.
30. Les politiques numériques sont suffisamment mûres à ce niveau. La grande majorité des grandes collectivités ont mis en œuvre un projet.opendata qui s'inscrit dans le temps. Cela se traduit par près de 50 portails.opendata et autant de collectivités représentées sur la plateforme nationale des données publiques Data.gouv.fr. Au total, les collectivités territoriales ont publiés plus de 10 000 jeux de données, couvrant une bonne part des compétences des acteurs locaux : budget, délibérations, actes civils, analyses sociodémographiques, description des espaces publics et naturels, équipements, services urbains (transport, ..), ressources locales, etc. Près de 45% des publications relèvent de données d'information géographiques. Plusieurs centaines d'applications ré-utilisatrices sont nées et de très nombreuses animations ont été menées dans l'ensemble des territoires, soit à destination des citoyens (Infolab, ...) ou des acteurs économiques (Hackathon, ...). (cf annexe A8).
31. Grâce à ces initiatives et à celle de l'Etat, sous l'action de la mission Etalab, la France peut se prévaloir d'une position prédominante dans le champ de l'opendata au niveau international.

Ce que les grandes collectivités n'ont pas complètement réussi

Si le mouvement est globalement encourageant au niveau des collectivités territoriales, un diagnostic sincère nous amène à identifier les objectifs qui n'ont pas été complètement atteints.

32. La réutilisation des données à des fins de création de nouveaux services n'est pas arrivée au niveau des attentes des acteurs publics ou privés. Certes, les promesses inconsidérées de certains analystes n'étaient pas pertinentes (par exemple un cabinet évaluait un peu vite le marché de l'opendata des dizaines de milliards d'Euro...). Aujourd'hui, l'impact réel de l'ouverture des données publiques n'est que faiblement évalué. On peut toutefois estimer les applications utilisant des données publiques à quelques centaines. Il est certain que des applications non identifiées utilisent les données ouvertes des collectivités territoriales de façon plus importante. Parmi les applications recensées, on trouve de tout : des productions d'hackathons ou estudiantines aux devenir incertains à des services professionnels qui par leur nombre de téléchargements ont fait la preuve d'une réelle pertinence sur le service proposé. Certaines d'entre-elles savent donner un modèle économique aux entreprises qui les développent. Toutefois -et malheureusement- presque tous les entrepreneurs nous informent de leurs difficultés à développer leurs services sur une échelle nationale par manque de cohérence dans l'ouverture des données à cette échelle (Géovélo, Handimap, So Cookbook ...). Des externalités positives dans le champ économique sont sûrement à mettre au crédit de l'opendata sans que l'on puisse à ce jour en faire un bilan précis (par exemple, la start-up [QuCit](#) a construit ses modèles prédictifs d'implantation de stations et d'usages de vélos en libre-service par historisation et analyse des données voir annexe A7).

Les facteurs majeurs qui pénalisent la réutilisation des données publiques :

33. La non normalisation des données publiées par chaque collectivité, qui freine la capacité des réutilisateurs à atteindre des masses critiques d'utilisateurs et à bénéficier des économies d'échelle, un développement réalisé sur un territoire étant plus difficilement reproductible sur un autre,
34. L'absence d'un référentiel de données territorial homogène, tout acteur public confondu. A quelles exceptions près, les données sont de

tout ordre, documentées de façon hétérogène (pas de métamodèle unique), sur des plateformes de différentes natures sans souci d'interopérabilité.

35. Une mise à disposition de données est décidée par les producteurs sans implication suffisante des réutilisateurs. On verra que ce point est aussi valable pour la réutilisation à des fins citoyennes.
36. Une animation de la réutilisation trop territorialisée réduisant la taille du marché adressable pour les créateurs de nouveaux services. Dans la majorité des cas, les animations de type Hackathon menées par une collectivité concernent par essence les publics et les données du territoire. Le nombre d'utilisateurs finaux (grand public et entreprises) est donc restreint, le modèle économique en est d'autant plus fragile.
37. Des modèles économiques assez fragiles. De nombreuses réutilisations sont dans le champs de l'économie sociale et solidaire : culture, sport, loisir, transport alternatif à la voiture, échange local, service communautaire, facilité urbaine, ... Ces usages ne trouvent pas aisément un modèle économique direct, le financement de ces services est alors peu pérenne, passée une subvention ou un investissement initial.

Cependant, l'opendata a pour principal mérite d'avoir mis le sujet des données sur l'agenda des élus et des décideurs locaux. On voit par exemple que les collectivités engagées dans l'opendata depuis plusieurs années mettent aujourd'hui en oeuvre une véritable gouvernance des données autour de la fonction d'administrateur général des données (Paris, Lyon Métropole).

Le cas des collectivités de taille moyenne ou petite.

38. L'ouverture des données publique n'est pas la priorité des collectivités de taille réduite qui regroupent pourtant une large partie de la population française (la moitié des habitants résident dans des villes de moins de 10 000 habitants). C'est un sujet mal connu, mal compris, loin des préoccupations des décideurs locaux. C'est aussi un problème de culture et d'appropriation des grands enjeux de la modernisation de l'action publique. Cela veut dire que les finalités de l'opendata, ces principes, les modes d'organisation et de mise en œuvre devront faire l'objet d'une pédagogie et d'un accompagnement très soignés.
39. A cette échelle, les collectivités n'ont pas de moyens importants pour mener de tels projets : manque de ressources financières et personnels insuffisants ou non préparés. Il est alors indispensable de faciliter la mise en place d'une telle démarche en aidant de façon significative les collectivités à assumer les obligations nées de la loi. Il est aussi très important de mettre en avant la plus-value de l'ouverture des données en terme d'amélioration du service rendu à la population, du fonctionnement interne des services administratifs et de la pertinence de cette démarche au regard des attentes de la société civile.
40. Les collectivités de taille petite ou moyenne n'ont pas nécessairement une conscience précise de la richesse des données qu'elles produisent ou gèrent, qu'elles ont déjà publiées ou transmises à l'état à l'occasion de différents événements rythmant la vie publique : état civil, élection, exercice municipal (délibérations, arrêtés, ...), contrôle de légalité, déclaration financière, etc. A titre d'illustration, on peut se référer au travail opéré par Regards Citoyens avec une vingtaine de délibérations d'Aiglun (cf annexe A7).
41. De nombreuses collectivités n'ont pas toujours un processus de gestion des données maîtrisé dans un service dédié, comme une DSI (Direction des Systèmes d'Information) ou un SIG (Système d'Information Géographique). Les sources de données et les dispositifs de gestion et d'archivage sont ainsi parfois assez peu structurés.
42. Ce dernier constat est renforcé par le fait que de nombreuses compétences sont transférées à un échelon supérieur (EPCI ou Syndicat Mixte, régions ou département) ou à des délégataires, ce qui réduit la

maitrise par une commune des données propres à son territoire. Une attention particulière devra être faite sur le rôle de chacun dans la production de données. Par exemple les communes sont le meilleur échelon pour alimenter la Base Adresse Nationale. Dans le même temps, le Code général des collectivités territoriales, demande aux régions d'organiser les données géographiques.

43. Enfin, reconnaissons qu'au niveau local les enjeux numériques sont avant tout perçus en termes d'aménagement des infrastructures de télécommunication et de couverture des services essentiels que sont le haut débit ou la téléphonie mobile, point sur lequel les populations savent formuler des demandes claires et insistantes auprès des élus.
44. Dans ce contexte de faible motivation, il sera important d'apporter une explication claire et argumentée sur les avantages immédiats de l'ouverture des données. De nombreux cas de réutilisation pourront être cités en exemple (détail en annexe A7) :
 - d) accès direct aux informations relatives aux services de la commune : activité scolaire, culturelle ou sportive ; équipements collectifs ;
 - e) amélioration de l'accès à des documents administratifs pour les professionnels (instantanéité du service, téléchargement, format des données, gestion des mises à jour) ;
 - f) amélioration de l'accès aux archives (élection, état civil, etc.) ;
 - g) réduction de la charge de travail des services communaux pour répondre à ces demandes ;
 - h) meilleure gestion centralisée de l'information (voire reconstruction d'un patrimoine numérique de la collectivité).
45. Une attention particulière doit être apportée à l'articulation des différentes autres initiatives menées par les pouvoirs publics pour accompagner la progression des plateformes de support et de services numériques (programme d'accompagnement sur la dématérialisation DcANT, la saisine numérique des collectivités, etc).
46. Les nombreuses lois auxquelles sont soumises les communes, au regard des faibles moyens dont elles disposent donnent une atmosphère de lassitude de leurs parts. Souvent le désengagement de l'Etat est cité. Les moyens pour faire face aux différents attendus législatifs se formalisent par un document d'assistance pour la mise en application. La loi pour une République numérique ne mentionne aucune obligation et pas de sanction en cas de non application. L'incitation à faire doit se traduire par des bénéfices immédiats pour les communes.

L'enjeu du passage à l'échelle

47. Si centaine de collectivités ont ouvert leurs données à ce jour, le nombre de collectivités concernées par le seuil de 3 500 habitants fixé par la loi pour une République Numérique est de 3800 ! Il s'agit donc d'un saut quantitatif très important à réaliser, ou plus précisément à accompagner. A l'occasion des différentes rencontres effectuées, ces collectivités nous ont fait part de l'absence ou de la faiblesse de leurs moyens techniques, humains et financiers. Sur fond de cette faible appétence pour l'ouverture des données, l'enjeu du passage à l'échelle, de la qualité et du soutien est très important.
48. Dans ce mouvement volontariste de généralisation des données ouvertes, la question de la qualité des données publiées est cruciale. La publication des données est gouvernée par un cadre très strict : protection de la vie privée, de la sécurité civile, des droits intellectuelles ou commerciaux. La CADA et la CNIL sont les garants de ces droits et devoirs. Il est indispensable de mener conjointement le déploiement massif de l'opendata, la qualité des données ouvertes et leur conformité au regard des lois.
49. Les collectivités déjà engagées dans l'opendata n'ont pas su mettre en place un cadre normatif pour leur portail (catalogue de données, nomination) et pour leurs données (contenu et format). Si les régimes de licences sont à ce jour relativement stabilisés en se répartissant à égalité entre la licence de l'état Licence Ouverte et la licence ODbL, la faible interopérabilité des portails et des données disponibles posent un problème. A l'échelle de 50 fois plus de gisement de données, cette hétérogénéité sera ingérable. L'enjeu est de permettre une plus grande interopérabilité, par une plus grande normalisation.
50. Soulignons enfin que les acteurs pionniers dans l'opendata sont des représentants de grands pôles urbains et que la généralisation de cette démarche s'intéresse désormais à des territoires souvent ruraux ou plus éloignés des grands centres de décision. Le programme de soutien au déploiement devra donc prendre en compte la plus grande diversité des contextes et des maturités des collectivités concernées.

Les propositions d'accompagnement des collectivités

Normalisation et outillage de publication

Le socle commun de données locales

51. Il est prioritaire définir le cadre commun des données ouvertes au niveau des collectivités locales, car si les données publiables dans la cadre de la loi pour une République numérique sont très nombreuses, quelques-unes sont plus importantes au regard des finalités. La constitution d'un socle commun à l'ensemble des collectivités est indispensable pour éviter la dispersion et l'incohérence des données publiées sur l'ensemble du territoire français.
52. La définition de ce socle est faite à partir :
- a) des finalités ;
 - b) des attentes réelles des réutilisateurs ;
 - c) de leurs contributions aux données de références nationales ;
 - d) de leurs cohérences vis-à-vis des attendus de productions des collectivités territoriales (par exemple la production du Plan Local de Sécurité ;
 - e) de leur accessibilité au sein des différentes bases publiques.
53. Ce socle commun ne peut être imposé aux collectivités territoriales, il doit être co-construit par les communes avec le soutien des services de l'Etat. Il devra très probablement être pourvu de quelques niveaux représentants les degrés d'implication des communes dans la démarche des réutilisation des données publiques (le minimum à produire, un ou deux autres niveaux pour aller plus loin).
54. Le passage d'une logique d'offre à celle de la demande : le principe fondateur de l'opendata a longtemps été que la publication devait être systématique sans présupposer les usages qui en seraient faits; la créativité et les besoins seraient tels que des usages innovants et inattendus naîtraient de toute part. Si cela est juste et souvent constaté (cf annexe A7), le bilan mitigé de la réutilisation des données en France montre que cela ne peut pas être la seule doctrine. Un changement important dans la démarche doit être opéré : s'intéresser aux réels besoins des différents réutilisateurs, probablement rassemblés dans des panels différenciés, citoyens engagés, utilisateurs de services publics, entreprises,

développeurs d'application, services administratifs d'autres collectivités, médiateurs (associations, journalistes...), chercheurs, etc.

55. Au niveau de petites ou moyennes collectivités, les publics ont des besoins ou des attentes spécifiques, peu formulés. Nous verrons qu'une période d'expérimentation dans plusieurs territoires-pilotes permettra de bien comprendre les réelles attentes. Par exemple : le programme des activités périscolaires, les horaires d'ouverture des services publics et les menus des cantines peuvent apparaître plus utiles aux familles qu'un ensemble complet de données budgétaires de la commune. Ces données devront-elles faire partie du socle commun de données ?
56. Efficience du Service Public : cette finalité avait été sous-estimée dans les premières démarches de l'opendata il y a cinq ans. C'est pourtant à la fois le domaine où les résultats ont été les plus probants et celui où la sensibilité des collectivités locales-cibles (entre 3500 et 100 000 habitants) est la plus forte. De nombreux exemples démontrent l'utilité de l'opendata dans ce domaine :

Le PLU

La publication du Plan Local d'Urbanisme sur internet permet un self-service pour les aménageurs (architectes, ...).
> Satisfaction immédiate des ré-utilisateurs (format, mise à jour, dispo.) et réduction de la charge des services interne (publication unique et organisée)

La Carte de Ville

Co-production par les services de la commune et des citoyens des données géographiques décrivant les rues, de ces établissements publics, les services.
> Utilisation de ces données pour créer la carte municipale des rues, des fonds de carte pour les associations, etc.

Les Transports

Les lignes, horaires et stations sont gérés dans des « silos » par les opérateurs public ou privés.
> l'ouverture des données permet le croisement des informations pour proposer des calculateurs multi-modaux, des alternatives à la voiture, des offres nouvelles (parking ou vélo libre, accès PMR, ..)

57. Déjà mentionnée à de nombreuses reprises dans ce document, la normalisation des données publiées n'est plus à démontrer. Au minimum pour les données inventoriées dans le socle commun, une recommandation de publication sera proposée. Cela couvrira le contenu (l'organisation des champs), la description des données (métamodèle) et le format des données élémentaires. Cette recommandation s'appliquera aux nouvelles collectivités mais aussi à celles ayant déjà ouvert leurs données.

58. La Conformité du socle de données vis-à-vis de la protection des données personnelles, commerciales et de la sécurité du territoire : La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) fixent des cadres précis pour les données accessibles et celles protégées. La CNIL travaille actuellement à la place un « Pack de conformité Opendata » afin de rappeler les obligations et les droits des parties. Il précisera les points les plus sensibles et de donnera des outils méthodologiques permettant de garantir la protection des données à caractère individuel et en particulier leur anonymisation. Le socle commun de données qui sera établi dans le cadre de notre projet sera élaboré avec ces deux commissions afin d'avoir une proposition validée et incontestable d'un point de vue juridique.
59. La libre administration des collectivités : les propositions qui sont faites au sujet du cadre commun de données sont des mesures très opérationnelles, de nature à garantir la qualité et la pertinence des efforts menés par chacun pour la production d'un bien commun. Elles seront fortement recommandées mais n'auront pas un caractère obligatoire ni coercitif. Les collectivités feront ce qui est en leur pouvoir, moins si elles n'ont pas de moyens suffisants, plus si elles le souhaitent. En tout état de cause, la décision reviendra au politique et relèvera de l'expression démocratique.
60. Une ébauche du socle commun des données est présentée en fin de ce chapitre. Ce socle commun est composé de deux parties :
- une dotation composée de données déjà disponibles au niveau national (ou en passe de l'être grâce à la Loi pour une République numérique) qu'il s'agira de « projeter » au niveau local,
 - la production de données locales par les collectivités concernées, sur des thématiques spécifiques à leurs territoires ou qui ne font actuellement pas le cas d'une collecte standardisée au niveau national.

La Projection des données du niveau national vers le niveau local (La dotation de données)

61. Une grande quantité des données produites au niveau local a été bien souvent transmises au niveau national (notamment via les Préfectures) ou intercommunal. Il s'agit par exemple des budgets, de l'état civil, des élections, du contrôle de légalité (délibérations, marchés publics, etc.). d'autres données sont collectées par des organismes para-publics (INSEE), syndicats mixtes ou des acteurs privés dans la cadre d'une délégation de service public. Ces données sont généralement enregistrées

dans des référentiels nationaux standardisés, les données sont donc normalisées quelque soit la commune concernée. Nous proposons d'extraire et de présenter ces données au niveau local, pour chaque commune (nb : il n'y a pas de limite théorique relatif à la taille de la collectivité et il est possible d'aller en dessous de 3500 habitants). Cette démarche peut être assimilée à une « **dotation de données** » de la part de l'Etat.

62. Les données présentes dans les référentiels nationaux n'ont pas toutes le même statut vis-à-vis de leur ouverture et de leur accessibilité.
- a) Certaines sont déjà en opendata et référencées sur le site de l'Etat, data.gouv.fr, leur projection sur un niveau local ne pose aucune difficulté. Un outillage spécifique est déjà opérationnel (API Territoire), il est proposé de pérenniser cette interface et d'en améliorer éventuellement les services.
 - b) certaines données ne sont pas encore ouvertes mais leurs publications en opendata devraient intervenir à court ou moyen terme (entre 6 et 18 mois). Il s'agit par exemple de la base des Plans Locaux d'Urbanisme, de la Commande publique ou celle des Associations.
 - c) des données sont transmises à un échelon départemental sous une forme plus proche de documents que de données. C'est le cas par exemple des délibérations transmises sous format pdf (voir fax) aux préfetures de département pour le contrôle de légalité. Outre la difficulté du format du support, ces informations ne sont pas enregistrées sous forme de données brutes dans des bases normalisées. ; un processus de traitement sera nécessaire.
 - d) des données transmises au niveau national concernent parfois des informations à caractère individuel. C'est à nouveau le cas des délibérations qui font dans certains cas mention des bénéficiaires. Un traitement préalable ou une anonymisation devront lors être réalisés.
63. La « **dotation de données** » est une opération relevant de l'Etat et plus généralement des acteurs publics. C'est un service public et elle rejoint en ce sens le concept de Service Public de la Donnée traitant au niveau national de données essentielle ou « pivot ». On peut considérer qu'il s'agit ici d'un « Service Public de la Donnée locale ». Cela garantit la permanence du service, sa gratuité, sa qualité et la souveraineté de l'Etat.
64. Ces données seront délivrées via une interface technique (API) mise en oeuvre par l'Etat sur le portail data.gouv.fr. C'est actuellement une fonctionnalité de ce portail qui pourra donner lieu à des évolutions techniques ou fonctionnelles si nécessaire.

65. Selon nous, l'Etat n'a cependant pas la légitimité pour opérer une plateforme de stockage et de présentation élaborée des données pour l'ensemble des collectivités. Il proposera néanmoins un service simple d'hébergement de données sur le portail de l'Etat data.gouv.fr comme actuellement. De nombreuses collectivités l'utilisent à ce jour.

C'est le rôle des collectivités territoriales de s'organiser pour publier les données de leur territoire. Elles pourront le faire au choix :

- a) sur le site web de la collectivité,
- b) sur un site dédié de publication des données (portail), développé en propre ou hébergé chez un éditeur spécialisé dans ce domaine (OpendataSoft , MGDIS, ESRI, InfoPro, etc.),
- c) sur un site de publication mutualisé et opéré par un acteur public de niveau supérieur : agglomération, métropole, département, syndicat mixte, région.
- d) sur des portails thématiques ou collectifs à un territoire. Les données de la collectivité cohabiteront avec d'autres données de sources publiques ou privés.

Nous publions en annexe A4 la liste des collectivités territoriales ayant ouvert leurs données. Il est aisé de retrouver les différentes configurations qui ont été choisies par ces collectivités pour l'hébergement de leurs données.

66. Le schéma retenu pour la publication des données ne préjuge pas de l'intérêt d'un meilleur référencement croisé entre les plateformes locales et la plateforme nationale des données publiques data.gouv.fr.

67. Notre étude ne conclut pas à un service public d'hébergement et de présentation des données. Les acteurs locaux et leurs partenaires territoriaux auront le choix des dispositifs mis en place ici ou là. Une évaluation des meilleures pratiques sera effectuée et si des modèles exemplaires émergent de façon suffisamment claire, de nouvelles propositions d'organisation seront faites.

Le soutien à la publication des données de portée locale

68. La fourniture de données normalisées extraites des bases nationales relative à chaque commune ne doit pas retirer aux collectivités locales la responsabilité de concourir à la production des données pertinentes et ouvertes. Un certain nombre de données ne sont connues ou gérées dans le détail qu'au niveau local. Un effort est demandé aux collectivités sur ces données-là précisément. Il peut s'agir de données relatives à :

- a) la décision publique : délibération, attribution de subvention aux association, commande publique, .. ;
- b) l'état civil : prénoms (les naissances et décès sont géré au niv. national) ;
- c) services rendus par la commune : petite enfance et scolaire (activité périscolaire, cantine, menus, ..), sport et culture(horaire, évènements),
- d) équipements : description, horaire, événement et fréquentation ;
- e) services urbains : transport (ligne, horaire, temps réel), environnement
- f) l'aménagement : voirie, réseaux, urbanisme, informations géographiques) ;
- g) évènements locaux : agenda, marchés,....

Toutes n'ont pas le même degré de priorité et d'intérêt. La phase d'expérimentation-pilote précisera celles qui apparaissent les plus pertinentes pour les collectivités-cibles.

Un tableau mentionne en fin de ce chapitre (et en annexe A6) les données qui sont envisagées au niveau local.

69. La sécurité et la protection de la vie privé : les données disponibles au niveau local comportent de nombreuses informations personnelles ou sensibles (réseaux, ressources protégées, ..). La loi encadre très bien cela mais il est important de vérifier au niveau local que les données publiées respectent la législation.
- a) Le contenu des données locales faisant partie socle commun de données sera en complète conformité avec la loi. Il sera validé par la CNIL
 - b) Des outillages seront proposés pour aider les collectivités à identifier les données sensibles et à anonymiser les données publiées.
 - c) Une recommandation sera rédigée spécifiquement à l'attention des collectivités territoriales pour aider à la
70. L'amélioration et la production des données : l'un des intérêts attendus de l'ouverture des données est de permettre leur montée en qualité, notamment par la participation des réutilisateurs. La plupart des plateformes existantes permettent de signaler une erreur ou de suggérer une amélioration dans un jeu de données. A défaut, il est le plus souvent possible de contacter le producteur. Cela constitue un ensemble de bonnes pratiques que les collectivités qui viendront à l'open data devront reprendre à leur compte.

Modules d'export de données opendata dans les progiciels métier

71. Pour aider les collectivités dans ce travail d'ouverture, il peut être pertinent de mobiliser les éditeurs de logiciels et progiciels qui interviennent sur le marché. Par exemple : dans le domaine de la gestion des piscines ou des subventions, une demi-douzaine d'éditeurs au maximum équipent un très grand nombre de collectivités. Dès lors, il nous semble pertinent de travailler en amont avec ces entreprises pour qu'elles proposent des fonctions d'extraction et de publication des données en open data. Cela vaut pour les logiciels propriétaires ou les logiciels libres. Certaines d'entre-elles, rencontrées lors de la préparation de ce rapport, sont prêtes à collaborer lors de phase d'expérimentation avec les territoires-pilotes.
72. Cette démarche peut être étendue aux Syndicats mixtes informatique qui gèrent pour le compte de plusieurs collectivités des applications métiers. Une intégration à ce niveau de modules opendata permettrait d'exporter de nombreux jeux de données associés à chaque collectivité partenaire.

Avant-projet des données constituant le socle commun de données

Niveau	Données	Objectifs
Dotation de données (projection des données nationales au niveau local)	Données existantes au niveau national, ouvertes, structurées	
	Budget	Transparence
	Election	Transparence
	Données géographiques (cartes Géoportail, OSM, ...)	Service
	Base Adresse Nationale	Service
	Zonage Politique de la Ville	Service
	Contour IRIS (IGN/INSEE)	Service
	Etat Civil / Décès+Naissances (INSEE)	Consultation
	Pollution (Météo)	Service
	Couverture 2G/3G/4G (ARCEP)	Consultation
	Statistiques INSEE : logement, Socio-pro...	Consultation
	Nb de fct médicale (INSEE)	Consultation
	Données existantes au niveau national, non ouvertes	
	Association	Transparence
	Marchés Publics	Transparence
	PLU	Service
	Permis de construire	Transparence
	autres sources publiques : Santé, Education	Consultation
Données locales produites par la collectivité	Données existantes au niv. Local, non disponibles au niveau national	
	PV et Délibération (anonymisés)	Transparence
	Subventions aux associations	Transparence
	Services Urbains (Transport, déchets, eau)	Service
	Equipements municipaux (batiment, espace public)	Service
	Services municipaux (Cantine, Activité périscolaire, ..)	Consultation
	Agenda municipal (culturel, manifestations, marché..)	Service
	Etat Civil / Prénoms	Consultation
	Agenda municipal (culturel, manifestations, marché..)	Service
	Etablissements Recevant du Public (ERP)	Service
	autres...	

Centralisation à un niveau territorial des données issues de plusieurs types d'acteurs, publics ou privés.

La Transparence et la Création de nouveaux services : ces deux finalités ont été les moteurs initiaux de l'opendata. Si elles sont nécessaires et légitimes dès le niveau local, ce sont des objectifs qui concernent principalement des grands acteurs publics (région, département et EPCI). L'établissement du diagnostic a montré que les données étaient insuffisamment complètes au niveau territorial. L'enchevêtrement des compétences entre les différentes strates d'acteurs publics (territoriaux et services déconcentrés de l'Etat), la délégation de services à des acteurs publics ou privés en retard sur la logique de publication en opendata, la difficulté d'identifier et d'accéder de façon homogène aux données présentes, leur complexité dans la présentation, tout cela représente un frein indéniable à la réutilisation des données.

Ce sujet est très important pour la cohérence de l'opendata en France, il croise de nombreuses autres réflexions : la Smart City, les articulations entre opendata et bigdata, les plateformes territoriales de partage des données en lien avec le monde économique, la gouvernance ouverte des données, etc.

Ces sujets sont complexes et étudiés par de nombreux acteurs. Bien qu'ils soient très importants pour l'ensemble des acteurs publics d'un bassin de vie, ils dépassent le cadre de la présente mission d'étude car ils concernent surtout les grands publics et privés d'un territoire, ayant déjà une bonne maturité sur l'opendata. Ce point ne sera donc pas développé dans ce rapport.

La communication et la médiation

73. Outre la production spécifique de données communales, la **mission essentielle** des collectivités locales est de communiquer auprès de leurs habitants, citoyens ou professionnels, sur les raisons de la publication des données publiques (les motivations), sur la disponibilité des données (les résultats) et les moyens de les réutiliser (l'appropriation).
74. Toutes les collectivités engagées dans l'opendata ont mené un travail très important à ce sujet. Au fil du temps, elles ont profondément revu les outils de publication et de communication pour faciliter la compréhension d'un sujet un peu complexe sur la forme (langage propre au monde numérique et ses aspects techniques) et nouveau sur le fond. Cette activité s'inscrit dans la durée, des ressources humaines doivent y être consacrées, une organisation minimale est nécessaire. Il s'agit généralement des personnes chargées de la communication institutionnelle ou municipale.
75. Ces actions de médiation se traduisent par :
- a) des espaces dédiés à la communication politique pour faire connaître et comprendre la démarche,
 - b) de l'information sur les données publiées : les plus récentes, les plus utilisées, les plus originales
 - c) des présentations et illustrations concrètes du contenu des données publiées, selon leurs types : cartes géographiques, tableaux et graphiques, chiffres marquants et interprétés. De nombreuses plateformes techniques réalisent cela déjà de façon très satisfaisante.
 - d) des exemples de réutilisation des données publiées,
 - e) la valorisation des acteurs associés au projet.opendata : services, associations, entreprises, etc.
 - f) l'annonce des événements organisés autour du projet : réutilisation, la contribution à la production des données, etc.
76. La formation.opendata des agents des collectivités, décrite dans les chapitres suivants, intégrera des modules spécifiques sur la production, l'animation et la réutilisation.
- La communication et le soutien à la réutilisation concernent aussi bien les citoyens que les **agents internes** –et partenaires- des collectivités. Il est apparu que les services consomment de plus en plus de données : soit parce que les données deviennent connues et accessibles, soit parce que les formats ouverts et la gestion des mises à jour facilitent leur utilisation. On évoque cette pratique par le terme « manger ses propres données » (*eat your own data*).

77. Des actions plus structurantes peuvent être engagées pour soutenir l'appropriation des données par les citoyens (par exemple les Infolab), la réutilisation par des entreprises (par exemple les hackathons) ou la coproduction des données (par exemple les CartoParties). Ces animations sont plutôt du ressort des collectivités de niveau supérieur, plus mûre et investie dans ce domaine. Nous y faisons référence à plusieurs reprises dans ce rapport et nous mettons en annexe A8 quelques exemples et références pour les décrire plus en détail.
78. Ainsi, toutes les collectivités peuvent mettre en place ces animations quelque soit leur taille, car l'enjeu de la réutilisation est aussi grand que celui de la publication. De nombreuses communes de petite taille s'en servent même très opérationnellement pour produire des données et des services qu'elles ne pouvaient pas produire toute seule. C'est le cas de la production des cartes des rues de la ville, ou de la collecte d'information sur l'accessibilité, comme dans la commune de Brocas ou au niveau départemental en Loire-Atlantique. Des exemples sont donnés en annexe A7.
79. Un catalogue des bonnes pratiques d'animation est en cours de constitution au sein des collectivités engagées. Cette capitalisation donnera lieu à un document de référence à destination des collectivités territoriales. Plusieurs ouvrages de cette collection Opendata sont déjà disponibles sur le site www.opendatafrance.net : « Glossaire Opendata » et « Les lois encadrant l'opendata ».

Le soutien pédagogique

Nous abordons ici les actions de sensibilisations et de vulgarisation, de formations et de coaching nécessaires pour que les élus, les directeurs et les agents puissent comprendre, mettre en œuvre et animer l'ensemble des dimensions d'un projet opendata.

La production et mutualisation d'un référentiel commun

80. Nous proposons de construire un référentiel pédagogique mutualisé et centralisé au niveau national. Il rassemble un ensemble de documents décrivant les principes, les modes opératoires de publication et d'animation de la réutilisation des données ouvertes, les bonnes pratiques, les cadres organisationnels et administratifs nécessaires (ex : délibération, clause de marchés publics, ...). Ces documents ne s'adressent pas tous aux mêmes cibles. Les parcours pédagogiques doivent être soigneusement préparés.

81. Le programme Infolab mené par la Fing fait émerger la notion pertinente de « pratiques » en relation avec les données. Celles-ci s'organisent en grands thèmes concernant les données : consommation, utilisation, production et communication. Sont également définis des profils d'acteurs consommant et utilisant des données : élu(e)s, directeurs/directrices, chefs de projet, réutilisateurs internes.

Un minimum à connaître pour être à l'aise avec les données est établi pour chacun des acteurs. Les connaissances à acquérir peuvent être adaptées aisément selon des spécificités métiers (Assemblée, Finances, Information géographique, Espace Publics, Education...). Les pratiques autour des données constituent autant une révélation des acquis qu'une identification des points faibles. Une cartographie des pratiques vise à indiquer quelles notions spécifiques il faut maîtriser pour être opérationnel dans son métier.

82. Le programme des animations se décompose en 3 phases : amorçage (découverte des notions clés concernant les données), mobilisation des acteurs, généralisation des pratiques avec les données.

83. Nous mettons en annexe A9, à titre d'exemple, les bases de travail de fiches Profil, réalisées par la Fing en partenariat avec plusieurs collectivités (Gironde, Poitiers, Rennes).
84. L'ensemble de documents pédagogiques seront publiés sous forme de documents ouverts (Licence Creative Common) sur un site de ressources dédié. Des formats seront prévus pour une formation en ligne ou en présentiel.
85. L'ensemble du corpus documentaire est produit en début de la mission et affiné lors de la phase expérimentale en fonction des retours des formations in situ. Le référentiel est aussi entretenu et mis à jour dans la durée pour prendre acte des évolutions réglementaires, des nouvelles ressources disponibles ou de l'évolution des usages et pratiques au niveau national. Nous verrons à ce sujet le rôle des organismes de formation dans l'établissement et l'évolution du référentiel pédagogique.
86. Il est utile de rappeler que de nombreux support de formation sont déjà produit ici ou là. La production du référentiel national s'appuiera sur les meilleures sources disponibles et ouvertes à date. Elle mettra l'accent sur les contenus peu développés ou manquants.
87. Le programme de formation national proposera non seulement des formations théoriques mais aussi des ateliers pratiques, en partenariat avec les structures les plus avancées sur le sujet (Ecole des Données, Fing).
88. A terme, un ensemble d'outils permettra l'évaluation des acquis des compétences, soit à des fins d'auto-évaluation, soit dans le cadre de parcours qualifiant « métiers de l'opendata ».
89. Les formations et les référentiels portés par d'autres acteurs seront enrichis par un échange et des travaux croisés. Le corpus pédagogique sera entretenu de façon collaborative. C'est par exemple le cas du référentiel Opendata pour les Elus élaboré par Villes-Internet.

La légitimité et le rôle des organismes de formation, publics ou privés

90. De nombreux acteurs publics ou privés proposent des formations pour les agents des collectivités territoriales. Il peut s'agir de structures nationales ou locales. Elles intègrent progressivement des modules de sensibilisation ou de formation à l'opendata. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons en citer quelques unes:

- le CNFPT (formation continue pour les agents de la fonction publique)
- le CNAM (formation longue diplômante)
- IdealConnaissance (information pour les agents de la fonction publique)
- CAPCOM (formation pour les responsables de la communication)
- FNCCR (formation pour les agents de la fonction publique et délégués de services publics)
- OpendataFrance et Dataactivi.st (formation sur la DataScience)
- La Gazette des Communes (politiques numériques, dont l'opendata, pour les agents des collectivités)
- COMUNDI (Bigdata et opendata, aspect juridique)
- ORSYS (général)
- ADBS ((général),
- I2I (général),
- etc...

Il ne s'agit pas de déployer la formation opendata à leur place car ces organismes ont des ressources, des réseaux, des pratiques et des modèles économiques adaptés à leur métier et à leur clientèle. Sauf lorsque l'offre ne répond pas à la demande, ces acteurs seront mis en avant pour accompagner les collectivités qui le demandent.

Les supports pédagogiques produits au niveau national (chapitres précédents) seront transmis à ces organismes et intégrés à leurs programmes dans le cadre de groupes de travail.

Former les formateurs

La cellule nationale mettra en place des sessions de formation spécifiques pour les formateurs de ces organismes. Ces sessions permettront de :

- transmettre les recommandations faites en terme de « Socle commun de données » ;
- pointer les ressources nationales mises à dispositions, quelles soit documentaires (méthodes, bonnes pratiques, référentiels) ou techniques (outil de projection et interface avec les plateformes de rang supérieur) ;
- mettre au niveau les formateurs sur les meilleures pratiques en terme de production, de publication et d'animation des données ouvertes ;
- apporter de l'expertise quand cela est nécessaire ;
- proposer des grilles d'évaluation pour le suivi des stagiaires ;
- intégrer les organismes et les formateurs dans un réseau de collaboration national (feed-back du terrain, évolution du référentiel pédagogique, etc).

Certification formateur Opendata

91. Tout type d'acteurs public ou privé peut proposer des formations sur l'opendata à destination des collectivités territoriales. Cela relève de la compétence et de la déontologie de ces structures. Les acteurs publics peuvent faire appel à l'organisme qui leur correspond le mieux en fonction de leur politique de formation : convention, marché d'assistance, proximité, etc. Il est de la responsabilité des collectivités de choisir une structure de formation qui garantisse un bon niveau d'expertise et de savoir-faire pour former leurs agents.
92. Les formes d'intervention pourront être très différentes selon les offres ou les principes d'intervention de ces organismes : 1 journée de sensibilisation, des modules de formation sur plusieurs jours, un cursus long pour des formations diplômantes, éducation par la pratique, formation à distance ou web, etc.
93. Notre seule recommandation concernant les organismes de formation est de s'assurer que les dispositifs qui ont été élaborés sont compris, intégrés et correctement transmis aux agents publics qui suivront les formations. Cela concerne en particulier :
- le respect du socle commun de données pour assurer une bonne interopérabilité au niveau national ;
 - les recommandations en terme de normalisation et de respects des contraintes réglementaires (CNIL) ;
 - l'identification et la réutilisation de l'ensemble des supports documentaires (méthodes et pédagogies) et techniques (interface avec les bases de l'Etat, ...) produits au niveau national ;
 - la transmission des procédures pour que les collectivités sachent faire appel aux institutions de niveau supérieur (métropole, département, région, Etat).
94. Pour encadrer ces bonnes pratiques et pour donner des garanties aux collectivités qui font appel à des organismes de formation, un principe de « Certificat Formateur Opendata » décerné par l'Etat sera mis en place. Il sera assez souple dans sa gestion pour s'installer durablement dans les pratiques. Il se traduira par la participation à une session de formation pour les formateurs/organismes désirant obtenir ce certificat. Nous pensons que cette formation s'étalera sur une ou deux journées et qu'elle sera financée par les organismes qui sollicitent ce certificat.

95. Comme nous l'évoquons plus loin, une phase d'expérimentation de quelques mois permettra de mettre en place les dispositifs, de les tester et de les stabiliser. Cette démarche s'appliquera aussi à l'attribution du « Certificat Formateur Opendata ».
96. Une gestion collaborative de ces formations et certification à destination des organismes pourra être mise en place pour faire évoluer les référentiels, les exigences pédagogiques et la gouvernance de la Certification.
97. Dans tous les cas, les collectivités pourront faire appel à l'organisme de formation qu'elles désirent, qu'il soit certifié ou pas. Elles assumeront alors le risque de recevoir une formation incomplète ou non aligné sur les principes de normalisation et de mutualisation que nous essayons de défendre dans ce rapport.

La diffusion des connaissances s'appuie sur une organisation pyramidale

98. Inspiré de la création et du rôle des animateurs numériques de territoire dans le secteur du tourisme, nous proposons de former des « animateurs de la donnée de territoire (ADT) ».

Formé et autonome, l'animateur de la donnée de territoire, accompagne sa collectivité ou son territoire dans le déploiement de la réutilisation des données publiques. Il est alimenté en veille, guides méthodologiques, supports de formation pour évangéliser sa collectivité et son territoire et bénéficie d'un accompagnement pragmatique de la part de la cellule de coordination nationale.

L'objectif est de démultiplier les leviers d'appropriation et de déploiement de l'opendata en France. On veillera à ce qu'il y ait une bonne répartition géographique des ADT.

L'objectif de la formation des ADT est de leur donner la capacité de :

- Comprendre et maîtriser les enjeux de l'opendata,
- Pouvoir déployer un premier niveau d'opendata sur leur territoire,
- Enclencher la libération de quelques jeux de données de la collectivité / territoire,
- Envisager la stratégie de leur collectivité/territoire de manière autonome,

Accompagnement et méthodologie de déploiement

La diversité des territoires

Les territoires sont extrêmement différents par leur culture, leur maturité au regard du numérique, leurs compétences, le jeu des acteurs locaux, leur situation sociodémographique et économique. Il est très important de ne pas appliquer un modèle unique à chacun d'eux, il est d'ailleurs impossible de comprendre la diversité et les conditions de réussite du déploiement de l'opendata sans s'appliquer à observer avec eux les enjeux locaux, les atouts et les freins. Le faire à l'échelle de toutes les collectivités de plus de 3500 habitants, c'est à dire de près de 3800 collectivités concernées, demande une présence, une écoute et une animation locale de grande qualité.

99. Le relais avec les acteurs publics de niveau régional, départemental ou métropolitain, nous semble essentiel. Certains de ces acteurs se sont déjà emparés de cette mission d'accompagnement des collectivités présentes dans leur territoire. Citons à ce sujet le Conseil Régional PACA qui mène depuis plus de 3 ans un ambitieux programme autour de l'opendata régional (OpenPACA) se traduisant par la mise en place d'un portail régional accueillant les données de l'institution régionale mais aussi celles de ses collectivités. Elle aide les communes par des sessions de sensibilisation ; elle anime la réutilisation des données, soit par des événements qu'elle organise en propre soit à travers des acteurs locaux qu'elle soutient (en particulier le réseau des Espaces Publics Numériques). Elle favorise l'appropriation des données à des fins économiques (hackathons) ou citoyennes (InfoLab). Elle participe à la coproduction de données par la société civile (cartoparties sur la biodiversité, l'environnement ou le handicap). Cet exemple n'est pas unique. D'autres territoires le font en propre ou à travers des partenaires : Bretagne, Occitanie avec la Préfecture de région, la Loire-Atlantique avec l'association Libertic, des métropoles (Lyon, Montpellier, Nice, ..). Des réseaux d'animation se sont même constitués autour de l'éducation à la réutilisation des données, grâce la Fondation internet nouvelle génération (FING) et son programme national Infolab.

100. Il nous paraît indispensable d'associer les collectivités de ce niveau intermédiaire dans l'accompagnement des collectivités de petite ou

moyenne taille. La diversité des situations nous invite à **expérimenter les conditions de cette collaboration dans quelques territoires-pilotes**, choisis en fonction de leur maturité mais aussi de leurs diversités. Au-delà de l'objectif d'améliorer par l'expérience les supports pédagogiques et les éléments normatifs que nous avons proposés précédemment, ces expérimentations visent à tester et à évaluer les services d'accompagnement et d'animation des structures intermédiaires que pourraient être les régions, les départements ou les agglomérations, et leurs partenaires. Un travail important d'accompagnement sera fait pour garantir un retour d'expérience pertinent : mutualisation, capitalisation et évaluation.

L'articulation entre les différents acteurs publics

L'articulation entre les conseils régionaux, départementaux, syndicats mixtes et EPCI est délicate et particulière à chaque territoire, variable aussi dans le temps. Les compétences de ces collectivités, les priorités et les moyens qu'elles y mettent dépendent d'obligations réglementaires, des décisions politiques qu'elles prennent et des ressources dont elles bénéficient.

Cela se traduit parfois par des conventions ou des contrats de plans pluriannuels : c'est le cas des Contrats de Plan Etat Région (CPER), des Stratégies de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique (SCORAN), des Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), des conventions-cadres de partenariat avec les Syndicats Mixtes, etc.

101. La phase d'expérimentation proposée permettra de mesurer les outils contractuels qui peuvent être utilisés pour avoir un effet de levier sur une partie significative d'un territoire. Il sera ainsi possible d'observer le champ des possibles dans le cadre de partenariats liant l'Etat, une région et ses départements.

L'animation des acteurs locaux et hyper-locaux

102. L'animation d'un projet Opendata ne dépend pas que des initiatives prises par les acteurs publics locaux. De nombreuses actions sont menées localement par des organisations mandatées (pôles de compétitivité, incubateurs, ...), des acteurs privés (TUBA à Lyon) ou par des associations engagées (Fing, Libertic, OSM, ...).

Il sera intéressant de travailler avec ces opérateurs, en particulier dans le champ de la réutilisation, de l'appropriation et de la coproduction. L'interface pourra être faite avec les collectivités territoriales ou

directement avec la mission de coordination nationale. Les projets d'expérimentation identifieront précisément les acteurs qu'ils ont associés et une évaluation sera faite sur les enrichissements apportés par de tels partenaires.

Le choix des territoires-pilotes

103. Pour garantir la meilleure représentativité des situations territoriales, nous proposons de travailler avec les différents niveaux de strates administratives locales : Conseils régionaux, Conseils départementaux, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les préfetures de région (SGAR-TIC) étendent progressivement leurs compétences dans l'aménagement et les usages du numérique et des initiatives portées par le SGMAP les invitent à fédérer et animer des projets collaboratifs innovants (laboratoire d'innovation territorial), qui peuvent aussi s'adresser à l'opendata. La préfecture d'Occitanie a été précurseur sur ce sujet depuis un an, d'autres sont intéressées (et candidates déclarées auprès du SGMAP et d'OpendataFrance). Mentionnons enfin les Syndicats Mixtes peuvent avoir un rôle de mutualisation et d'animation au niveau d'un département ou d'une région. Nous retiendrons donc :

- régions, une en propre et une à travers un syndicat mixte numérique
- 2 préfetures
- 2 départements, dont un à travers un syndicat mixte numérique
- 2 EPCI, une grande métropole et une agglomération de taille moyenne

104. Ces territoires seront choisis en fonction de leur maturité sur l'opendata (de très expérimentés à moins expérimentés) et sur leur volonté affirmée de jouer un rôle dans l'accompagnement des collectivités de niveau inférieur.

Les premières discussions menées avec quelques unes d'entre-elles, nous permettent d'identifier pour l'instant :

- La région Provence-Alpes-Côtes d'Azur
- Le territoire de la Bretagne avec le Syndicat Mixte Mégalis comme chef de file
- La préfecture de région Occitanie
- La préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve)
- Le département de Loire-Atlantique
- (Un syndicat mixte numérique départemental à confirmer)
- (Une grande métropole à confirmer)
- L'agglomération La Rochelle

Ces candidatures aux expérimentations locales sont soumises à plus d'approfondissement sur les conditions et les engagements de

collaboration et sur l'accord formel de leurs organes de décision. La liste n'est pas close et d'autres territoires motivés pourront participer à cette expérimentation. Pour des raisons évidentes de charge de coordination, leur nombre devra rester restreint.

Les objectifs des expérimentations

105. La mise en place des programmes d'expérimentation précisera les objectifs généraux ou spécifiques à chaque territoire :

- Généraux
 - Itération sur les jeux de données prioritaires : ce qu'en pensent les usagers finaux, ce que peuvent raisonnablement produire les communes ;
 - Pertinence des outils mis à disposition pour la projection des données de niveau national, pour l'extraction au niveau local en relation avec les éventuels éditeurs de logiciels métiers, pour la l'enrichissement et la production de données locales en relation avec les partenaires locaux ;
 - Validation des supports pédagogiques : présentation pour les élus, démarches pour les opérationnels, animation, etc. Adaptation des supports vis-à-vis des organismes de formation associés pour la phase expérimentale ;
 - Accompagnement dans l'appropriation et l'organisation des collectivités-cibles autour du projet opendata.
- Spécifiques
 - Le rôle de l'acteur-relais dans l'organisation de l'animation territoriale ;
 - Les conditions de partenariat : complexité et pertinence des partenariats Etat/Territoires ;
 - Les thématiques et démarches spécifiques à chaque territoire (tel territoire s'intéressera plus particulièrement à la réutilisation, à la coproduction, à l'appropriation interne, à la mesure de la performance, etc...) ;
 - Objectifs locaux et évaluation des résultats.
 - ...

106. Il faut noter ici que l'objectif n'est pas de réussir tout et partout... La prise de risque, l'itération, les échecs sont aussi des éléments importants d'apprentissage dès lors que l'on en retire les enseignements. La diversité des approches sera donc recherchée plus que l'application d'un plan ou un modèle commun. Le choix des territoires, des chefs de file et des projets de chaque territoire sont fait dans cet objectif.

Le rôle des Acteurs-relais dans les expérimentations

107. Le rôle des territoires-pilotes et de leur chef de file est d'animer localement, à l'échelle pertinente, l'expérimentation des dispositifs d'accompagnement des collectivités-cibles (moyenne et petite taille).

- En relation avec la cellule de coordination nationale, ils ont la tâche d'organiser les rencontres avec les collectivités-cibles que ce soit pour des séances d'information générale, des rencontres de sensibilisation spécifiques (les décideurs de tels territoires), des réunions de formation des opérationnels et d'ateliers d'accompagnement rapproché (coaching et mise en pratique).
- Ils ont un rôle d'animateur des écosystèmes favorables à l'opendata dans leur territoire : réutilisation des données, dispositifs pédagogiques de sensibilisation des publics, soutien de toutes initiatives en faveur de l'opendata : coproduction de données, valorisation des données, etc..
- Valorisation, communication, mutualisation

Ce sont des activités qui restent dans le champ de leur mission actuelle d'accompagnement des collectivités à l'opendata, mais dans un mode nouveau de collaboration avec d'autres parties (cellule de coordination et autres territoires pilotes), et avec une ambition de passage à l'échelle : plus de collectivités ayant des moyens restreints, une nouvelle approche sur les jeux de données (le socle commun), l'interopérabilité (formats), la réutilisation.

La cellule de coordination nationale sera à leur écoute et leur service pour les aider dans leur démarche.

L'accompagnement des territoires-pilotes

108. Si les sites-pilotes et leur chef de file pour l'expérimentation sont des acteurs déjà rodés à l'opendata et engagés dans un rôle d'accompagnement des collectivités de leur territoire, il est important de noter que l'enjeu n'est pas refaire ce qui a déjà été fait... Il ne s'agit plus d'aider quelques collectivités pionnières à ouvrir leurs données, parce qu'elles en ont compris les enjeux et qu'elles pensent avoir tous les moyens de réussir. Il s'agit d'accompagner des collectivités qui en expriment l'intérêt certes mais qui ne sont pas nécessairement prêtes pour cela.

Et la difficulté du déploiement de l'opendata à l'échelle des communes de plus de 3500 habitants, ce n'est pas de soutenir 20 collectivités par régions, mais plus de 200... ni 4 par métropole mais plutôt 40 ! On voit donc que si les expérimentations n'ont pas comme objectif de soutenir toutes les collectivités-cibles, elles doivent tester, améliorer et valider des

méthodes et des outils d'accompagnement prévus pour des grandes échelles.

La structure nationale qui sera chargée de produire des référentiels communs interviendra auprès des territoires-pilotes pour expliquer, transmettre et adapter les supports préparés ; elle sera présente devant les collectivités-cibles pour expérimenter les dispositifs, les questionner, les améliorer. Cela se traduit par des interventions régulières pendant toute la durée des expérimentations. Les territoires-pilotes n'ayant pas la même maturité ni les mêmes moyens d'intervention, l'accompagnement par la structure nationale sera adapté en conséquence.

Mutualisation et capitalisation

109. L'intérêt des expérimentations est d'apprendre, d'améliorer et d'enrichir les dispositifs. Une cellule de mutualisation et de capitalisation sera mise en place pour assurer les tâches suivantes :

- Mutualisation : partage et réutilisation des éléments produits : documents, outils, supports pédagogiques, éléments méthodologiques (animation...), plan de développement, grille d'évaluation, conventions ou délibérations, ...
- Capitalisation : synthèse des avancées et des résultats de chaque territoire, valorisation des expériences, enseignement sur les échecs, validation des documents lorsqu'ils sont aboutis.

Des outils et des méthodes de travail collaboratifs seront mise en place pour un partage de pair-à-pair (type réseau social d'entreprises). Ces dispositifs collaboratifs de partage pourront être accessibles librement par toute personne identifiée souhaitant suivre les expérimentations.

Animation du réseau des territoires pilotes

110. L'expérience l'a montré : le partage d'information est parfois difficile. Une attention sera portée à l'animation des territoires-pilotes, tant dans le partage des expériences de chacun d'eux que dans la valorisation du déroulement de la phase expérimentale. Cette tâche est assurée par la cellule de coordination nationale mais une place importante sera faite à la collaboration et l'animation « horizontale ».

Communication et cas d'usage exemplaires

111. L'enjeu du passage à l'échelle est tel qu'il sera nécessaire d'avoir des résultats positifs pour nourrir l'avancée du programme, pour illustrer les avantages ou progrès induits par l'opendata, pour enrichir les cas

d'usage exemplaires. Il sera important de valoriser les partenaires qui auront su créer les conditions de tels succès. C'est une tâche de communication nécessaire à la dynamique des expérimentations et par la suite du déploiement généralisé des dispositifs de soutien à l'opendata.

Evaluation des expérimentations

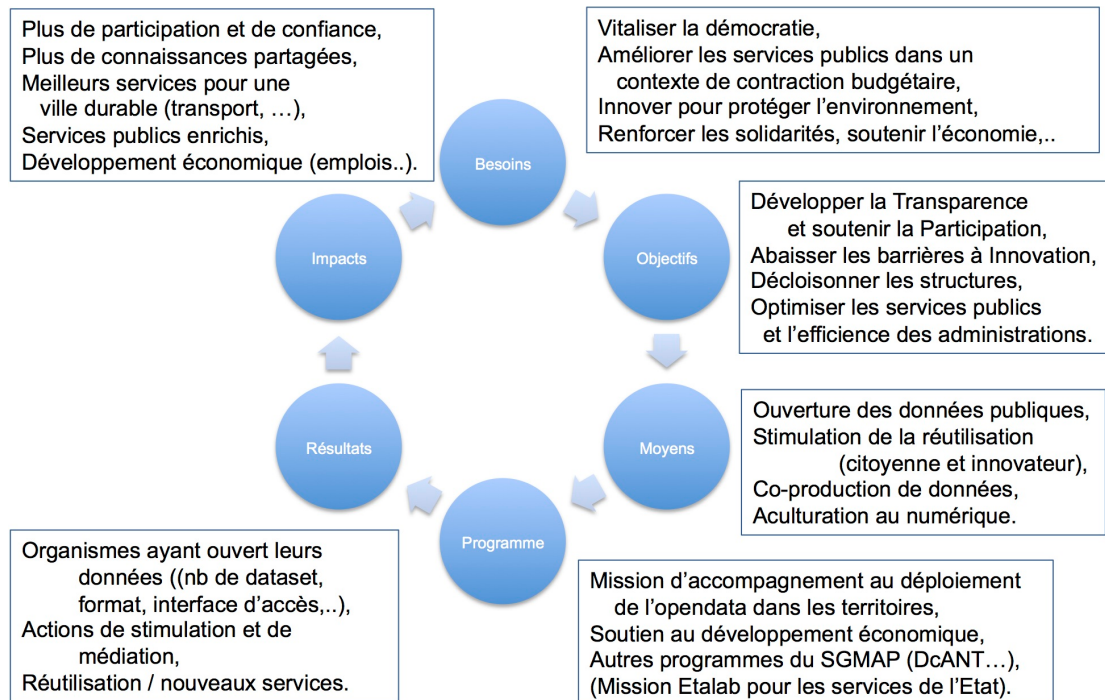
112. Un cadre méthodologique souple sera proposé pour l'évaluation des expérimentations. Cela permet d'être clair sur les objectifs recherchés, sur les réalisations concrètes attendues, sur les éléments d'évaluation. S'agissant d'expérimentations, il est probable que des résultats inattendus apparaîtront, ils seront les bienvenus. Il est aussi probable que des objectifs quantitatifs seront finalement considérés comme peu pertinents, ils seront revus ou supprimés. Les expérimentations ont ainsi un nouvel objectif : comprendre et adapter les éléments d'évaluation qui seront mis en application dans le cadre de l'observatoire de l'opendata local.

Gouvernance

Mise en place de l'observatoire de l'opendata dans les territoires (« une boussole pour le projet »)

113. Le premier travail effectué pour établir ce rapport a été de réaliser un état des lieux de l'opendata dans les territoires. Cet exercice s'est principalement appuyé sur la connaissance fine de la réalité des territoires, à travers les membres de l'association Opendatafrance et des personnes rencontrées. Mais il est apparu que ce diagnostic était assez intuitif. Peu d'évaluation formelle ont été mises en œuvre au niveau local (les collectivités pionnières), aucun dispositif d'évaluation national n'a été mis en place même si des réflexions ont déjà été menées au sein de plusieurs organismes. Il nous semble qu'il est très important de mettre en place les outils d'évaluation du déploiement de l'opendata dans les territoires dans le cadre d'un Observatoire national, en relation avec les autres outils de suivi des politiques numériques qui sont portés par ailleurs au sein du SGMAP (ou de ministères).
114. Il est utile de rappeler ici que l'évaluation consiste à mettre des constats factuels (qualitatifs ou quantitatifs) en regard d'objectifs stratégiques ou de réalisation, eux-mêmes alignés sur des enjeux politiques ou opérationnels à partir d'une situation que l'on souhaite faire évoluer. Il est donc nécessaire de mettre en place une démarche

méthodologique pour réaliser une évaluation pertinente du déploiement de l'opendata en France.



Articulation avec les autres programmes d'accompagnement des politiques numériques

D'autres dispositifs d'accompagnement à la modernisation de l'action publique et plus particulièrement à la transition numérique au sein des collectivités sont menés au niveau de l'Etat, sous la coordination du SGMAP (DcANT, ...). Ces dispositifs possèdent de nombreux points communs avec les recommandations faites dans le présent rapport : coordination nationale partenariale, relais locaux et « ambassadeurs », implication de la société civile (entreprises, facilitateurs,...), respect de la diversité et de l'autonomie de décision des collectivités, collaboration et mutualisation (horizontalité versus directivité), évaluation, etc.

115. Il nous semble essentiel d'inscrire le programme d'accompagnement des collectivités territoriales à l'opendata dans un ensemble cohérent avec des points d'articulation au niveau des instances de pilotage, au niveau des observatoires et au niveau des plans d'action de l'Etat. Il est proposé de permettre une bonne visibilité à l'ensemble des acteurs concernés de l'avancement la feuille de route de l'Etat sur le déploiement de l'Opendata.

Il est aussi suggéré de mutualiser ce qui peut l'être : Instance Nationale Partenariale, etc. Ce point sera affiné avec le SGMAP dès la mise en oeuvre du programme d'accompagnement.

Annexes

- A1 - Lettre de mission adressée à OpendataFrance
- A2 - A Propos d'OpendataFrance
- A3 - A Propos d'Etalab et du portail data.gouv.fr
- A4 - Liste des collectivités engagées dans l'opendata
- A5 - L'index de la position de la France dans l'opendata
- A6 - Draft sur le socle commun de données
- A7 - Quelques exemples de production ou de réutilisation de données
- A8 - Quelques exemples d'animation Territoriales
- A9 - Base de travail pour les fiches pédagogiques

A1 - Lettre de mission adressée à OpendataFrance



LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE
DU NUMÉRIQUE

Paris, le 19 JUIL. 2016

Monsieur le Président,

L'ouverture des données publiques s'est développée en France depuis quelques années à l'initiative de l'Etat et de collectivités locales pionnières. Ce mouvement recueille aujourd'hui un large consensus politique car ses bénéfices sont désormais attestés : l'ouverture emporte plus de transparence de l'action publique, pour plus de confiance citoyenne. Elle permet aussi une efficacité accrue des services publics et la création de nouveaux services innovants par les acteurs publics et les entreprises. Les collectivités qui s'y sont engagées les premières y voient un outil important d'attractivité économique pour leur territoire.

Le projet de loi pour une République numérique rend obligatoire la publication en ligne des principales données publiques de l'ensemble des administrations, en créant un principe d'open data par défaut (article 4 du texte). Lors de l'examen du texte, les parlementaires ont souhaité inclure les collectivités locales de plus de 3 500 habitants dans le champ de cette obligation d'open data par défaut. Cette mesure s'est ainsi substituée à celle adoptée à l'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Nous avons lancé depuis une réflexion sur l'accompagnement des collectivités locales à l'open data pour la mise en œuvre cette réforme majeure. L'association Open Data France rassemble les collectivités locales pionnières dans l'ouverture des données publiques et a joué un rôle important dans la promotion de cette démarche. Au vu des actions déjà engagées et de l'expertise de ses membres, nous souhaitons vous confier une mission d'expertise pour préparer la mise en œuvre de l'open data par défaut dans les collectivités locales.

Le premier objectif de cette mission consistera à décrire la situation actuelle des collectivités locales en matière d'ouverture de leurs données. Pour chaque strate de collectivités, ces éléments de constat devraient porter d'abord sur les entités les plus engagées (notamment au niveau des métropoles et des conseils régionaux), mais aussi et surtout sur l'ensemble des collectivités qui n'ont pas encore mis en place une démarche spécifique d'open data. Nous souhaitons notamment que vous portiez une attention particulière aux communes petites et moyennes couvertes par la loi (celles dont la population est comprise entre 3 500 et 50 000 habitants), qui seront au cœur de la mise en œuvre du projet de loi.

A partir d'exemples de réussites et d'échecs de l'open data local, nous souhaitons que vous identifiiez les principaux facteurs de succès des démarches d'ouverture des données locales et les freins à cette ouverture, tant au plan administratif qu'au plan politique.

Nous souhaitons ensuite que vous analysiez les besoins des collectivités locales pour le changement d'échelle de l'open data prévu par le projet de loi, qui impliquera une généralisation de l'ouverture à l'ensemble des catégories de données et à l'ensemble des collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Cette analyse des besoins pourra notamment porter sur les thèmes suivants :

- **Périmètre et format des données à ouvrir** : pour chaque strate de collectivités locales, comment décliner les dispositions de l'article 4 du projet loi et comment définir un socle commun de données dont l'ouverture devra être recherchée en priorité ? Pour chacune de ces catégories de données prioritaires, quels standards techniques adopter pour favoriser leur réutilisation par des acteurs de niveau national ?
- **Elaboration d'outils pédagogiques** : pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre du texte de loi par les collectivités locales, quels outils pédagogiques sont nécessaires ?
- **Formation et accompagnement des élus et des services** : quels sont les besoins de formation des agents des collectivités locales et des élus ? quelles sont les offres existantes en ce sens et comment devraient-elles être améliorées pour permettre une généralisation à l'ensemble des collectivités locales ?
- **Mutualisation des données et des outils entre collectivités locales** : comment les outils développés par les collectivités en pointe peuvent-ils être mutualisés ou partagés avec l'ensemble des acteurs ? Quelle stratégie de mutualisation des données adopter entre les différentes collectivités au sein d'un même territoire ?

Sur la base de cette analyse des besoins, vous pourrez enfin nous proposer des pistes opérationnelles de réponses, en vue de la mise en œuvre du projet de loi à partir de l'automne 2016.

Pour élaborer ces analyses et ces propositions, vous pourrez bénéficier de l'appui de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat, de la Direction générale des entreprises et de la Direction générale des collectivités locales. Vous mènerez vos travaux en lien avec la commission d'accès aux documents administratifs, qui aura un rôle important dans l'interprétation du nouveau régime juridique. Vous veillerez également à associer à vos travaux les associations d'élus locaux, notamment l'Association des maires de France, France Urbaine et l'Assemblée des communautés de France.

Nous souhaitons que vous nous remettiez le résultat de vos travaux pour le 30 septembre 2016, en prévoyant un point d'étape à la fin du mois d'août.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Estelle GRELIER



Axelle LEMAIRE

A2 - A propos d'OpendataFrance

Créée en 2013, l'association OpendataFrance rassemble les collectivités territoriales qui ont publié leurs données dans une démarche opendata.

A ce jour, près de 60 collectivités sont membres de l'association : communes, EPCI, conseils départementaux, conseils régionaux et syndicats mixtes.

OpendataFrance agit comme un fédérateur : il permet aux membres de partager la veille et des ressources en ligne (portail, réseaux sociaux, messagerie, partage de documents), de porter des projets communs (standardisation, clauses juridiques, actions communes auprès des opérateurs), de partager de bonnes pratiques (appel à projet, animation, ...), de s'entre-aider tout simplement dans l'animation et le développement des projets de chacun.

OpendataFrance est aussi un porte d'entrée pour toute collectivités voulant se lancer dans un projet d'ouverture des données publiques et cherchant des informations pratiques et méthodologiques sur : les données à publier, les licences, les délibérations, les plateformes de publication, les méthodes de publication, l'organisation nécessaire, etc. Certaines collectivités n'ont pas encore ouvert leur portail opendata mais elles trouvent naturellement leur place dans l'association pour y puiser des informations et des ressources pour développer leur projet et leur visibilité dans les réseaux spécialisés ou nationaux.

OpendataFrance est un point de contact utile pour tout acteur intéressé par ce mouvement : entreprises, chercheurs, journalistes, collectifs citoyens, associations, autres institutions publiques. L'association peut répondre à des questions, orienter les interlocuteurs vers les bonnes personnes, témoigner à titre collectif des travaux et résultats de ses actions.

OpendataFrance défend les valeurs, les intérêts et les travaux des collectivités territoriales dans des rencontres nationales ou des groupes de travail relatifs à l'opendata.

Elle représente les collectivités auprès des grands acteurs publics ou privés et participe à l'élaboration des lois.

Elle travaille en étroite relation avec l'Etat (Etalab, CADA, CNIL), les associations d'élus et les associations engagées (Fing, Libertic, OpenStreetMap) qui sont représentées en tant que membres associés au sein de l'association.

A3 - A propos d'Etalab et du portail data.gouv.fr

La mission Etalab est en charge de la politique d'ouverture des données au sein de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (SGMAP).

Elle opère notamment la plateforme ouverte des données publiques www.data.gouv.fr.

Ce portail rassemble aujourd'hui près de 20 000 jeux de données issus de plus de 300 organismes producteurs. Initialement centré sur les services de l'Etat, le portail data.gouv.fr accueille maintenant les jeux de données des collectivités mais aussi plus largement de la société civile. Pour les collectivités les plus importantes qui possèdent leur propre portail, des solutions de moissonnage sont proposées afin de maintenir les catalogues de données à jour.

Depuis 2016, de nouvelles fonctionnalités en lien avec les territoires ont été mises en place. Il devient par exemple possible de retrouver l'ensemble des jeux de données concernant un territoire en saisissant son code postal ou le nom d'une commune. Cette fonctionnalité sera progressivement étendue aux autres échelons territoriaux.

Par ailleurs, un ensemble d'outils existent déjà afin de faciliter la réutilisation de données existantes. Par exemple, la passerelle Inspire - data.gouv.fr permet de publier automatiquement sur la plateforme nationale des données répondant à la norme Inspire et spécifiquement définies comme « données ouvertes » par leurs producteurs respectifs. A ce jour, cette passerelle a ainsi permis de remonter les données de plus de 80 organismes partenaires.

A4 - Liste des collectivités engagées dans l'opendata

Etablissement public de coopération intercommunale	Nb Habitants	URL Portail
Bordeaux Métropole	727 256	http://data.lacub.fr/
Brest Métropole Océane	206 893	https://www.data.gouv.fr/fr/ -
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	80 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole	267 637	http://data.angers.fr/
Communauté d'agglomération de Metz Métropole	230 334	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/metz-metropole/
Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées	150 539	http://opendata.agglo-pau.fr/
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	79 342	
Communauté d'agglomération du Pays ajaccien	76 562	http://opendata.ca-ajaccien.fr/
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	360 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	138 485	http://www.grandpoitiers.fr/c__235_913__Grand_Poitiers/
Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues	71 346	http://opendata.regionpaca.fr/
Communauté de Communes Bretagne Romantique	33 000	http://bretagneromantic.fr/e-themes/open-data/dc
Communauté Urbaine de Strasbourg	473 187	http://www.strasbourg.eu/ma-situation/professionnalisation-des-donnees/referentiel-geographique-open-data/
Grand Nancy	256 966	http://opendata.grand-nancy.org/accueil/
Grand Paris Seine Ouest	310 498	Site Internet : https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/grand-paris-seine-ouest/
Grenoble-Alpes Métropole	450 000	http://data.metropolegrenoble.fr/
Le Mans Métropole	197 953	http://www.lemans.fr
Lille Métropole	1 100 000	
Marseille Provence Métropole	1 000 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Métropole de Lyon	1 300 000	http://data.grandlyon.com
Métropole Nice Côte d'Azur	540 000	http://opendata.nicecotedazur.org/
Montpellier Méditerranée Métropole	423 842	http://data.montpellier-agglo.com/
Mulhouse Alsace Agglomération	262 804	http://www.mulhouse.fr/fr/les-donnees/
Nantes Métropole	594 017	http://data.nantes.fr/
Pays d'Aubagne et de l'Etoile	101 252	http://opendata.regionpaca.fr/
Rennes Métropole	413 953	http://www.data.rennes-metropole.fr/
Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence	99 700	http://opendata.regionpaca.fr/
Syndicat mixte du Pays d'Arles	160 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Toulouse Métropole	714 332	http://data.toulouse-metropole.fr/
29 10 819 898		

Villes	47	
Aucamville	8 200	http://data.toulouse-metropole.fr
Agen	33 620	https://data.agen.fr/page/lademarche/
Aix-en-Provence	137 067	http://opendata.regionpaca.fr/
Arles	52 510	http://opendata.regionpaca.fr/
Avignon	52 510	http://opendata.regionpaca.fr/
Avray	11 027	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/mairie-d
Balma	14 300	: http://data.toulouse-metropole.fr
Blagnac	23 000	: http://data.toulouse-metropole.fr
Chassieu	9 800	http://data.grandlyon.com
Chaville	19 343	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/commur
Colomiers	40 000	http://data.toulouse-metropole.fr
Cornebarieu	6 000	http://data.toulouse-metropole.fr
Cugnaux	16 000	http://data.toulouse-metropole.fr
Issy-les-Moulineaux	65 326	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/ville-d-is
Istres	43 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Boulogne-Billancourt	45 107	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/ville-de-
Brocas	800	http://opendata.brocas.fr
Coulommiers	14 632	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/coulomr
Digne-les-Bains	17 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Gratentour	3 552	http://data.toulouse-metropole.fr
Grenoble	160 000	http://data.metropolegrenoble.fr
La Rochelle	74 880	http://www.opendata.larochelle.fr/
Longjumeau	21 510	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/longjum
Louviers	17 697	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/mairie-d
Roquefort	17 697	
Lyon	491 268	http://data.grandlyon.com
Le Mans	143 240	
Marseille	1 720 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Martigues	43 579	http://opendata.regionpaca.fr/
Marnes-la-Coquette	1 634	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/ville-de-
Meudon	45 107	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/ville-de-
Montpellier	264 538	http://opendata.montpelliernumerique.fr
Mulhouse	110 351	http://www.mulhouse.fr/fr/les-donnees/
Monacia-d'Aullène	467	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/mairie-d
Nantes	287 845	http://data.nantes.fr/
Paris	2 200 000	http://opendata.paris.fr/page/home/
Rennes	208 033	http://www.data.rennes-metropole.fr/
Saint-Malo	45 201	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/ville-de-
Saint-Quentin	56 278	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/saint-qu

Saint-Jacques de la Lande	12 271	http://www.data.rennes-metropole.fr/
Sarlat-la-Canéda	9 568	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/sarlat-la
Sèvres	23 572	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/sevres/
Strasbourg	272 222	http://www.strasbourg.eu/fr/ma-situation/professi
Saint Jory	5 500	http://data.toulouse-metropole.fr
Seilh	3 018	http://data.toulouse-metropole.fr
Versailles	86 307	http://siteopendataversailles.cloudapp.net/
Villemomble	28 664	https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/villemon
	47	6 963 241

Départements

Département des Côtes-d'Armor	594 375	http://datarmor.cotesdarmor.fr/
Département du Calvados	685 262	http://opendata.calvados.fr/
Département de l'Eure	588 111	http://www.opendata-27-76.fr/
Département de la Gironde	1 400 000	http://www.datalocale.fr/
Département du Gers	189 530	http://data.gers.fr/
Département des Hauts-de-Seine	1 600 000	http://opendata.hauts-de-seine.net/
Département de l'Isère	1 200 000	http://museomix.lod.eolas.fr/dataviz/
Département du Loir-et-Cher	331 280	http://www.pilote41.fr/
Département de la Loire-Atlantique	1 300 000	http://data.loire-atlantique.fr/
Département de la Manche	499 531	http://conseil.general.manche.fr/open-data.asp#l
Département du Nord	2 600 000	http://transports.lenord.fr/open-data.php
Département de l'Oise	8 101 300	http://opendata.oise.fr/
Département de la Seine-Maritime	1 250 000	http://geoportail93.fr
Département de Saône-et-Loire	555 999	http://www.opendata71.fr/
Département du Var	1 020 000	http://opendata.regionpaca.fr/
	15	21 915 388

Régions

Collectivité Territoriale de Corse	322 120	http://opendata.corse.fr/
Région Alsace	1 800 000	http://opendata.alsace.fr/
Région Aquitaine	3 200 000	http://www.datalocale.fr/
Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 000 000	http://opendata.auvergne.fr
Région Bretagne	3 200 000	https://www.data.gouv.fr/fr/
Région Normandie	3 300 000	www.region-normandie.fr/demarche-open-data
Région Ile-de-France	11 800 000	http://data.iledefrance.fr
Région Hauts-de-France	5 000 000	http://opendata.nordpasdecalais.fr/
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 000 000	http://opendata.regionpaca.fr/
Région Pays de Loire	3 600 000	http://data.paysdelaloire.fr/
	10	40 222 120

A5 - L'index de la position de la France dans l'opendata

A compléter

A6 – Avant-projet des données constituant le Socle Commun

Niveau	Données	Objectifs
Dotation de données (projection des données nationales au niveau local)	Données existantes au niveau national, ouvertes, structurées	
	Budget	Transparence
	Election	Transparence
	Données géographiques (cartes Géoportail, OSM, ...)	Service
	Base Adresse Nationale	Service
	Zonage Politique de la Ville	Service
	Contour IRIS (IGN/INSEE)	Service
	Etat Civil / Décès+Naissances (INSEE)	Consultation
	Pollution (Météo)	Service
	Couverture 2G/3G/4G (ARCEP)	Consultation
	Statistiques INSEE : logement, Socio-pro...	Consultation
	Nb de fct médicale (INSEE)	Consultation
	Données existantes au niveau national, non ouvertes	
	Association	Transparence
	Marchés Publics	Transparence
	PLU	Service
	Permis de construire	Transparence
	autres sources publiques : Santé, Education	Consultation
Données locales produites par la collectivité	Données existantes au niv. Local, non disponibles au niveau national	
	PV et Délibération (anonymisés)	Transparence
	Subventions aux associations	Transparence
	Services Urbains (Transport, déchets, eau)	Service
	Equipements municipaux (batiment, espace public)	Service
	Services municipaux (Cantine, Activité périscolaire, ..)	Consultation
	Agenda municipal (culturel, manifestations, marché..)	Service
	Etat Civil / Prénoms	Consultation
	Agenda municipal (culturel, manifestations, marché..)	Service
	Etablissements Recevant du Public (ERP)	Service
	autres...	

A7 – Exemple de réutilisation des données dans quelques territoires

Exemples de réutilisation

DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Réduction de la production de déchet

Jeu de données : Liste des lieux d'apport volontaire, liste des déchèteries, données socio-économiques sur les activités de collecte et de traitement des déchets

Public concerné : citoyens utilisateurs de déchèterie, opérateurs (publics ou privés)

Service délivré : outil d'information et d'aide à la décision pour la réduction de production de déchet, l'accès aux déchèteries et la gestion de ces équipements.

Ce que cela apporte :

- > Amélioration du service rendu aux citoyens utilisateurs de déchèteries
- > Réponse aux besoins de gestion et de planification des gestionnaires de collecte

Où ? : Gironde

AMENAGEMENT / GESTION DES RISQUES

Outil décisionnel pour les aménageurs (LKSpacialist)

Jeu de données : Plan Local d'urbanisme (PLU), cartes géographiques, Foncier

Public concerné : acteurs de l'aménagement du territoire : collectivités, promoteurs immobiliers, agences immobilières, architectes, urbanisme commercial ...ainsi que les particuliers

Service délivré : Système d'information géographique en ligne (web) pour consulter, analyser et simuler les potentiels foncier du territoire

Ce que cela apporte :

- > qualifier et d'évaluer le potentiel parcellaire, bâti et non bâti, pour la prospection, l'acquisition et l'aménagement
- > La transparence sur l'évolution du foncier dans le territoire

Où ? : [Montpellier](#)

Ville en 3D (modélisation en volume)

Jeu de données : cartes et modèle de données en 3 dimension (3D) de l'ensemble du territoire, soit près de 530 Km². Orthophotos (et images aériennes) multi-spectre (infrarouge, ...)

Public concerné : professionnels (aménageurs, gestion des risques, transition énergétique, ..), laboratoires de recherche,

Service délivré : modélisation du territoire en 3D et outils spécialisés (tiers) d'exploitation : vues, simulation, calcul d'implantation (potentiel solaire des toits, analyse thermique ou aérolitique)

Ce que cela apporte :

- > nouveaux services pour les aménageurs : gains de temps, meilleures prévisions, ..
- > outils de gestion des risques naturels pour les acteurs publics : inondation, etc.
- > meilleure évaluation des impacts sur l'aménagement du territoire, l'environnement, la santé, la sécurité
- > Développement économique : potentiel d'innovation et de création de services, optimisation des investissements des aménageurs.

Où ? : [Lyon](#), Rennes

Travaux publics

Jeu de données : réseaux d'eau et d'assainissement

Public concerné : professionnels de la distribution et de l'assainissement (et citoyens)

Service délivré : outils de visualisation, de simulation et de préparation des interventions.

Ce que cela apporte :

- > Gain de temps pour les entreprises
- > Facilité et qualité dans les prévisions des interventions (réduction des coûts et des indisponibilités)
- > Optimisation de la maintenance (regroupement de travaux, anticipation, ..) et gestion des risque (fuite, .)

Où ? : [Angers](#)

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Y'a du réseau ? (y'a des ondes ?)

Jeu de données : position des antennes de téléphonie mobile GSM

Collectivité : Grenoble

Public concerné : les usagers du téléphone mobile (et ceux qui s'en méfient)
Service délivré : carte des antennes de téléphonie mobile élaborée avec la participation des habitants
Ce que cela apporte : > Une aide à la mobilité (lignes, stations, horaires) > Un report de la voiture sur les Transports en Commun (pollution, cout, encombrement)
Où ? : Grenoble

CARTOGRAPHIE

Contribution des agents des collectivités à l'enrichissement des données géographiques

Jeu de données : données géographiques accessibles sur OpenStreetMap (le wikipédia de la cartographie)
Public concerné : les agents des collectivités, les citoyens
Service délivré : aide à l'enrichissement et l'exploitation des données géographiques du territoire, en mode collaboratif.
Ce que cela apporte : > répondre à la problématique des données souvent inexistantes des communes périphériques des villes-centre > Enrichissement en temps réel du fond de carte communal avec des données publiques (alternative gratuite à Google et l'IGN) > Prise de contrôle des outils de cartographie pour un usage interne : carte des rues, des équipements, fonds de carte pour les services techniques ou les habitants.
Où ? : Montpellier

ACCES SIMPLIFIE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Jeu de données : Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Public concerné : les aménageurs et architectes, les agents publics concernés, les citoyens
Service délivré : mise en ligne du Plan Local d'Urbanisme
Ce que cela apporte : > accès immédiat sous différents formats aux documents d'urbanismes > réduction de la sollicitation des services municipaux pour répondre aux demandes des usagers > documents partagés avec les autres administrations publiques > gestion normalisée de mise en jour et format de publication

(toutes les données de PLU seront prochainement centralisées au niveau national et publiées sur un portail de référence)

Où ? : [Montpellier](#)

DEMOCRATIE / VIE DE QUARTIER

Ma ville dans ma poche

Jeu de données : Liste des équipements sportifs et de loisirs, des espaces verts, Les Marchés, l'Agenda culturel

Public concerné : les habitants, les touristes

Service délivré : une application présentant un bouquet d'informations et de services autour de chez eux pour leur faciliter la vie quotidienne.

Ce que cela apporte :

- > Participation des habitants à la vie de quartier,
- > Un canal pour échanger avec le Maire et les adjoints de quartier (avis, proposition, question), et les services de la collectivité (report de problèmes dans l'espace public).

Extension : déploiement de l'application dans toutes les communes de l'agglomération

Où ? : Bordeaux, Rennes, Nice,

Ma Maison de proximité

Jeu de données : Liste des maisons de proximité (adresse, contact, horaire, activités)

Public concerné : habitants, les animateurs de quartier (mairie et associations)

Service délivré : Informations complètes et qualifiées sur les Maisons de proximité (« Maisons du Rhône » dans le cas la métropole Lyonnaise). Mises à jour en temps-réel. Possibilité d'enrichissement et de corrections par les usagers.

Ce que cela apporte :

- > Meilleures informations auprès des habitants : données détaillées et précises
- > Augmentation de la fréquentation des Maisons de quartier : plus d'activités, plus d'échanges, plus de liens sociaux
- > Base unique exploitée par l'ensemble des agents publics et des partenaires.
- > Augmentation de la qualité de la base de données grâce à la contribution des usagers

Où ? : Lyon

Débat Public

Jeu de données : ensemble de données relative à un quartier et à un projet d'aménagement d'une nouvelle ligne de transport en commun (métro), enrichies des données factuelles sur le réseau routier (trafic et statistiques) périphérique.

Public concerné : Citoyens, association de quartiers, acteurs publics et privés,

Service délivré : visualisation de données objectives sur la situation et les prévisions

Ce que cela apporte :

- > une meilleure information pour les habitants, accessible librement, en ligne et dans des formats simples,
- > les bases d'un débat plus objectif et argumenté,
- > une aide pour les acteurs économiques : impacts ou opportunité d'implantation

Où ? : Toulouse

PETITE ENFANCE

Qui dit Miam

Jeu de données : menu des cantines (30000 repas par jour pour plus de 200 groupes scolaires)

Public concerné : Parents d'élèves

Service délivré : publication journalière des menus, des allergènes, de fiche technique sur les ingrédients utilisés, possibilité de donner son avis sur les repas (vote)

Ce que cela apporte :

- > Une meilleure information pour les parents d'élèves sur le contenu des repas pris en cantine municipale,
- > Prévention des accidents d'alimentation (allergie à tels produits)
- > Amélioration possible des repas grâce aux feedbacks des enfants et parents
- > Modernisation des outils de gestion des cuisines centrales
- > Service de publication opéré par une tierce partie à partir des données en opendata : réduction des coûts pour la collectivité

Où ? : Toulouse

TRANSPORT / MOBILITE DOUCE

QuCit (informations prédictives sur les vélo en libre service)

Jeu de données : données de disponibilité des vélo dans les stations libre Service

Public concerné : usagers des vélo en libre service
Service délivré : indication de la disponibilité des vélos à l’instant ou dans une plage horaire prochaine
Ce que cela apporte : > meilleures informations sur la disponibilité des vélo > prévision et anticipation sur les services de mobilité > un plus grand recours à la mobilité douce, diminuant d’autant les effets négatifs de la voiture : pollution, embouteillages, coûts, santé.
Où ? : Bordeaux

Optimisateur de transports
Jeu de données : réseau routier (encombrement temps-réel, historique, travaux programmés), parkings (capacité et disponibilités temps réel), transport en commun (réseau, horaire, avance/retard), vélo libre service (stations et disponibilité), voies cyclables, zone de covoiturage...
Public concerné : habitants, professionnels, touristes
Service délivré : aide à la mobilité, calculateur multi-modal selon les moyens retenus (voiture, transport en commun, vélo, marche à pied) pour un déplacement immédiat ou programmé, services associés (horaire des trains, des avions, quais d’embarquement, etc.)
Ce que cela apporte : > Facilite la mobilité dans le territoire métropolitain : gain de temps, facilité, qualité, coûts optimisés...à titre individuel et collectif (réduction des embouteillages, meilleures fluidité) > Contribue à la réduction de la pollution (-30 000 tonnes de co2/an dans le cas de Lyon) > Développement économique au profit des acteurs locaux : création de logiciels et de start-up, référence internationale pour l’export du système, attractivité du territoire, optimisation du transport de fret (livraison, marchandise, collecte des déchets, ..) > Optimisation des équipements publics (amortissements et prévisions)
Où ? : Lyon ; Toulouse

Comment me rendre au gymnase, à la maison des associations, à la permanence ?
Jeu de données : liste des établissements publics, les lignes de transport
Public concerné : les travailleurs, les habitants, les touristes
Service délivré : retrouver les transports en commun menant aux établissements publics : services administratifs, police, petites enfances, équipements sportifs et culturels, ..

Ce que cela apporte : > Une aide à la mobilité (lignes, stations, horaires) > Un report de la voiture sur les Transports en Commun (pollution, cout, encombrement)
Où ? : Grenoble , Bordeaux, Rennes, Nice, Toulouse, Nantes

Aide pour trouver un parking proche et libre

Jeu de données : la liste des parkings, le taux de remplissage en temps réel
Public concerné : les travailleurs, les habitants, les touristes,
Service délivré : une application qui indique les places disponibles dans les parking-relais.
Ce que cela apporte : > Une aide au stationnement (gain de temps et d'argent) > Un désencombrement de la ville (stationnement et circulation) > Moins de pollution due à la circulation de véhicule à la recherche d'un parking
Extension : déploiement de l'application dans toutes les communes de l'agglomération
Où ? : Grenoble, Bordeaux, Rennes, Nice, Toulouse, Nantes

ECONOMIE

Observatoire de la commande publique

Jeu de données : la liste à jour des marchés passés
Collectivité : Bretagne
Public concerné : les entreprises, les acteurs publics, les citoyens.
Service délivré : état des lieux de la commande publique en identifiant les donneurs d'ordre, les opérateurs économiques, les segment d'activité, les montants engages.
Ce que cela apporte : > l'amélioration des politiques d'achat (regroupement, commandes équitables) > Des informations sur le potentiel de développement des entreprises (« comment je peux me développer dans tel territoire ? ») > La transparence sur les marchés attribués.
Où ? : Région Bretagne

A8 – Exemple de dispositifs d’animation pour la réutilisation des données

A compléter...

Développement Economique / Nouveaux Services

Nom : Hackathon
Porteur de l’animation :
Type de structure : (acteur Public/association/acteur Privé/autres)
Objectifs:
Public visé : (Entrepreneur/Start-up, Citoyens, agent des service publics)
Description :
Partenaires :
Service délivré :
Ce que cela apporte :
Où ? :

Appel à Idées

Trophées / Concours

Aide des projets au fil de l’eau

Pédagogie

INFOLAB

INFOLAB INTERNE

Co-Production de Données

CartoParties

Autres

A9 - Base de travail pour les fiches pédagogiques

Ci-dessous, un document de travail (juillet 2016) pour l'établissement d'une fiche profil. Pour un tel profil sera associé un questionnaire d'évaluation de la personne et la recherche ou la production de ressources qui pourraient lui être nécessaires si elle n'a pas ces connaissances. Actuellement cinq fiches sont produites.

Ce travail est porté par la Fing et co-construit avec différents acteurs notamment département Gironde, Poitiers agglomération, Rennes Métropole.... Pour les prochaines étapes, des tests en situations réelles sont à mener.

Le producteur de données Principales fonctions : - produit des données, en collecte, dans le cadre de ses fonctions - structure des jeux de données, les co-enrichit avec ses collègues - en édite, en publie, en tire des analyses, des leviers d'actions publiques			
Principaux savoir-faire :			
CONSOMMATION	UTILISATION	PRODUCTION	COMMUNICATION
connaît les différentes formes que peuvent prendre les données, le cycle de vie des données	évalue la qualité des données produites et organise son travail pour contribuer à l'améliorer	analyse une demande et la traduit en informations et données nécessaires	édite un tableau lisible pour son destinataire
connaît les droits réglementaires et les normalisations liés à son secteur d'activité	sait juger de la fiabilité et la qualité des données produites au regard de la demande initiale	cherche si ces données existent déjà (produites par d'autres dans la collectivité ou en-dehors)	valorise les données Fait une synthèse pertinente pour ses supérieurs hiérarchique Produit des indicateurs
supervise la veille(stratégie de la veille)	sait repérer les manques, les problèmes	construit le cadre d'une production de données qui soit pertinente pour lui et son service (modalités de production ou de recueil)	
	sait accompagner d'autres réutilisateurs / consommateurs à lire, comprendre, analyser, réutiliser les données produites	définit un cycle de vie des données qu'il produit (règles de saisie, mise à jour, durée de vie, archivage, granularité, métadonnées, etc.)	
		utilise les outils à disposition	